



INFO RAPIDE



INTERCO 64

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr

Info Rapide n°66

le 15 septembre 2021



1/ La Cfdt écrit à M. Le Président

Pour votre information la Cfdt de la CAPB/CIASPB a écrit au Président sur trois points (Port de plaisance / CFA / COS-Pays-Basque)

Vous pouvez trouver le contenu de ces courriers sur le site internet de la Cfdt.

A voir en cliquant [ICI](#)

2/ Le RIFSEEP, point d'étape

Les travaux liés au RIFSEEP ont repris en juin avec pour but de mettre en place l'expérience professionnelle et le CIA. Les négociations sont encore en cours pour trouver les articulations de mise en œuvre des deux items.

L'objectif, par le biais de l'expérience professionnelle et du CIA, **est d'améliorer le pouvoir d'achat des agents communautaires en 2022**. Le groupe de travail sur ce sujet s'est tenu le jeudi 9 septembre.

Nous vous tiendrons au courant des avancées sur ce sujet dès que nous aurons des informations à partager.

3/ Temps de travail

Au sein du protocole d'accord signé par les organisations syndicales et la Capb, des questions sont toujours en suspens, comme notamment, la déprécarisation dans le pôle petite enfance, la gestion des postes de direction dans les crèches, la mise en œuvre des sujétions dérogatoires au 1607 heures.

4/ Action sociale

Plusieurs sujets rattachés à l'action sociale n'ont toujours pas fait l'objet d'une réouverture des négociations.

La revalorisation des titres restaurants est un point que nous voulons porter auprès de l'exécutif. La question est de savoir comment trouver un processus de revalorisation de ces titres en relation avec le coût de la vie afin de préserver le pouvoir d'achat des agents territoriaux.

L'autre point est la mise en place de l'obligation qui sera faite aux employeurs publics

d'une prise en charge à 50 % de la mutuelle Santé/Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026. Sur ce point aussi nous allons porter une revendication afin de tendre bien avant 2026 à une prise en charge à 50 %.

5/ Passe Sanitaire

Les contours de la loi du 5 août 2021 sur la mise en œuvre du passe sanitaire sont connus.

Il reste aujourd'hui à accompagner au mieux les agents territoriaux qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de cette loi.

La Cfdt est disponible pour accompagner les agents en difficultés sur ces questions.

6/ Entretien professionnel

Fin d'année rime avec entretien professionnel pour tous les agents de la Capb et du Cias Pays Basque. Il est toujours bon de rappeler qu'il est obligatoire.

Cet échange, surtout dans les dispositifs que nous avons construit dans nos collectivités, **est primordial pour l'agent.**

L'entretien professionnel est annuel ; il est mené par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire.

La valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au cours de l'entretien, sera prise en compte :

- pour l'avancement de grade et la promotion interne ;
- pour l'avancement d'échelon, puisque celui-ci peut être fonction notamment, si le statut particulier du cadre d'emplois le prévoit, de la valeur professionnelle ;
- pour moduler le régime indemnitaire lorsqu'il comprend une part variable établie en fonction des résultats ou de la manière de servir.

Pour mémoire en voici les principaux contours :

- Les résultats obtenus au regard du contexte ;
- Les objectifs pour l'année à venir tenant compte des évolutions prévisibles ;
- La manière de servir ;
- Les acquis de l'expérience professionnelle ;
- Les capacités d'encadrement le cas échéant ;
- Les besoins de formation au regard des missions, projets, formations obligatoires ;
- Les perspectives d'évolution (carrière, mobilité) ;
- Les observations et propositions de l'agent sur l'évolution du poste, le fonctionnement du service.

Il est également prévu un droit à l'information des agents, durant l'entretien annuel, sur l'ouverture et les conditions d'utilisation de leur **Compte Personnel de Formation (CPF)**.

Déroulé circuit de validation :

- 1/ Transmission de l'invitation à l'entretien via la voie hiérarchique 8 jours au moins avant la date ;
- 2/ Le compte rendu est établi et signé par le supérieur hiérarchique direct ;
- 3/ Le compte rendu est notifié au fonctionnaire dans les 15 jours ;
- 4/ Le fonctionnaire peut le compléter, le signe et le renvoie à son supérieur hiérarchique ;
- 5/ Le compte rendu est visé par l'autorité territoriale, versé au dossier et communiqué au fonctionnaire.

7/ Dialogue social de rentrée

Cette rentrée est aussi l'occasion de faire un point sur les dossiers d'harmonisations sociales et salariales à la CAPB et au CIAS Pays Basque.

Les représentants du personnel ont rencontré Madame Carrique Vice-présidente et M. Baranthol en charge du dialogue sociale le mardi 07 septembre.

L'entretien a été utile pour rappeler nos objectifs en matière de pouvoir d'achat lié au régime indemnitaire, de la suite à donner sur le temps de travail et sur les demandes liées à l'action sociale. Les différents dossiers portés par le CHSCT ont aussi été balayés lors de la réunion.

8/ Congés de maternité et de paternité

Le décret n° 2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale a été publié au JO du 29 juin 2021 et le décret n° 2021-871 du 30 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique de l'État a été publié le 1er juillet.

Ces décrets déterminent, pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'État, les conditions d'attribution et d'utilisation du congé de maternité, du congé de naissance, du congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, du congé d'adoption et du congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

Il précise également les délais et modalités de mise en œuvre et les modalités d'utilisation de ces congés.



9/ Point CHSCT

Les membres mandatés du CHSCT continuent leurs travaux autour des (nombreuses) questions liées au Comité d'hygiène et sécurité et des Conditions de Travail.

Fabienne LOUSTALOT, secrétaire du CHSCT, est à votre écoute pour toutes questions en lien avec vos conditions de travail.

- a) **Enquête Qualité de vie au travail** : Les réponses de l'enquête sur la Qualité de vie au travail ont été analysées par le cabinet KPMG durant l'été. Un premier rendu sera fait aux représentants du personnel lors du Comité de pilotage dédié le jeudi 23 septembre. Nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée à cette enquête.
- b) **Tournée du soir O.M et cartons sur le secteur Côte Basque Adour** : Les membres du CHSCT ont suivi deux tournées de nos collègues éboueurs officiant le soir sur le secteur Côte Basque Adour. Ce suivi in-situ faisait suite au courrier de la Cfdt sur les conditions de travail sur ces tournées. Ce dossier fera l'objet lors du prochain Chsct d'un suivi. Nous espérons pouvoir faire évoluer ces tournées dans les prochains mois.
- c) **Visite de site communautaire** : Les membres du Chsct poursuivent les visites des sites communautaires. Chaque visite fait l'objet d'un rapport dans lequel des préconisations sont proposées par les membres mandatés du Chsct. Nous intervenons aussi dans le cadre de projet de nouveaux bâtiments ou lors de réaménagements. Malgré une note de Monsieur le DGS rappelant l'obligation réglementaire de la saisine du Chsct, il arrive parfois encore que nous ne soyons invités...les mauvaises habitudes ont la dent dure...



10/ Heure d'information syndicale de la Cfdt

L'heure d'information syndicale est un droit, elle ne s'use que si on ne s'en sert pas !

Ci-dessous les dates durant lesquelles vous pourrez venir à la rencontre de vos représentants Cfdt de la Capb.

- **Lundi 27 septembre à Hôtel d'Agglomération avenue Foch à Bayonne à 11h.**
- **Vendredi 22 octobre au secteur de l'eau du Pays d'Hasparren et de Bidache à 11h.**
- **Mardi 23 novembre à la maison de la communauté de Soule Xiberoa à 11h.**
- **Vendredi 10 décembre à la maison de la communauté d'Amikuze à 11h.**



Les représentants des personnels Cfdt de la CAPB et du CIAS Pays Basque.

Laurent ROUX Secrétaire général Cfdt Capb /Cias Pays Basque



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.